



Site internet de la ville

La prochaine réunion du conseil municipal qui aura lieu le :

**Vendredi 21 octobre 2022**  
**à 19h00 en séance Ordinaire, Salle du conseil**

### ORDRE DU JOUR

-:-

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente.
- Informations au Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre des délégations de pouvoirs au Maire.

*Installation de Monsieur Michel SIMION, conseiller municipal, suite à la démission de Madame Sylvie CRINON, conseillère municipale.*

#### **Direction générale des services**

1 - Désignation d'un conseiller - correspondant communal de la défense nationale et incendie et secours

#### **Cabinet du maire et des élus**

2 - Dérogations au repos dominical dans les commerces pour 2023

#### **Direction des finances**

3 - Fixation du mode de gestion des amortissements des immobilisations dans le cadre de la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023 - modification

4 - Décision modificative n° 2 - Ville de Saran

5 - Décision modificative n° 1 - Lotissement Les Tulipes

6 - Décision modificative n° 1 - Foyer Georges Brassens

7 - Décision modificative n° 1 - Lotissement La Motte Pétrée

#### **Direction des ressources**

8 - Création d'emploi

9 - Tarifs des vacances 2023 pour les animateurs

#### **Direction de l'éducation et des loisirs**

10 - Convention Territoriale Globale de services aux familles 2022-2026 - CAF du Loiret

11 - Approbation du règlement de la piste du Club Mécanique

**Direction de l'aménagement**

12 - Fixation des prix de vente des terrains de la 2ème tranche du lotissement d'activités artisanales de la Motte Pétrée

- Informations diverses



Maryvonne Hautin  
Maire de Saran